

ADAPTATION DES NORMES DE CONSTRUCTION

MARTINIQUE

MENUISERIES EXTERIEURES

IMPACT DU VENT CYCLONIQUE SUR LE DIMENSIONNEMENT STRUCTUREL

ETANCHEITE A L'EAU ET A L'AIR



COMPTE RENDU DE REUNION

REF :	GT 1 bis/ 02-2019
DATE :	4 septembre 2019
LIEU :	Salle de réunion AMPI - Californie - Lamentin

Présents :

Frédéric PIERRE – SOCOMI
Laurent FRADIN – SAMIR
Carlos MENDES – RESILIENCE BIM
Serge GUNOT – Architecte
Ludovic LEGRAND – Architecte / CROAM
Rémi FAURIE – APAVE
Ronny CLERIL – SIMAR
Frédéric VAUDELIN – DEAL
Stéphane ABRAMOVICI – Rep. AMPI à la CERC Martinique– Prés. commission BTP AMPI
Didier DERIS – COBATY / ANCO
Paul-Louis BOURROUILLOU – CERC Martinique
Gwladys BAUDEL – Directrice CERC Martinique
Jean-Yves BONNAIRE – Chargé de mission CERC Martinique

Absents excusés : sans objet

Absents non excusés : sans objet

Gwladys BAUDEL ouvre la séance à 15h15 et remercie les participants pour leur présence.

Un tour de table est organisé.

Jean-Yves BONNAIRE récapitule les enjeux de ce groupe de travail et le travail effectué séparément avec les industriels menuisiers au cours du mois d'août.

DISCUSSIONS

Augmentation des charges de vent sur les menuiseries extérieures

Les débats permettent de confirmer que les menuiseries en aluminium fabriquées localement permettront de répondre aux nouvelles exigences structurelles liées aux augmentations de la vitesse de base de référence du vent et aux pressions dynamiques de pointe plus élevées pour les catégories de bâtiment III et IV.

Une vérification devra être faite pour les menuiseries en PVC et bois pour lesquelles l'augmentation des pressions de pointe aura également un impact.

L'homologation et l'étalonnage du banc d'essai AEV du lycée la Jetée du François seraient précieux pour réaliser ces essais localement.

Il paraît important pour les menuisiers, les bureaux de contrôles et maîtres d'œuvres qu'un cadre de conduite des essais soit rapidement mis en place.

Les professionnels confirment que les calculs de menuiseries extérieures se font à l'Etat Limite de Services et non à l'Etat Limite Ultime.

Les nouvelles exigences structurelles ne s'appliqueraient pas aux menuiseries extérieures existantes. Une incitation à la mise aux normes pourra néanmoins être envisagée via des dispositifs d'aide spécifiques similaires à l'aide régionale à la construction durable.

Prise en compte des volets et rideaux métalliques dans la résistance structurelle des menuiseries

En l'absence de normes et en raison des incertitudes techniques liées à la sinistralité de certains types de menuiseries sous l'effet de dépression, les professionnels décident **de ne pas retenir** pour le moment les volets comme éléments de renforcement structurel des menuiseries.

Néanmoins, la CERC Martinique se propose de demander au CSTB une étude spécifique sur la contribution des volets à la résistance structurelle des différents types de menuiseries extérieures.

Les volets constituent en effet des éléments de protection très efficaces contre les projectiles en suspension dans l'air fréquemment rencontrés lors des cyclones. Leur installation est donc fortement recommandée.

Les volets commercialisés à la Martinique doivent néanmoins être eux-mêmes résistants aux charges de vent telles que prévues par les travaux du groupe 1.

Le double rôle de protection contre l'ensoleillement et contre les projectiles (volets à projection) a été mentionné comme piste de recherche architecturale.

Il n'existe pas de test aux charges de vent pour les rideaux métalliques. Ces derniers sont souvent installés en protection de portes vitrées de commerces. Ils assurent principalement une fonction anti-intrusion au quotidien qui peut s'avérer encore plus cruciale pendant et juste après le passage d'un ouragan. S'assurer de leur résistance aux charges de vent est donc un exercice indispensable.

Pour les rideaux métalliques et les volets, une recommandation pourra être diffusée dans le compte rendu final de ces travaux à l'attention des entreprises de fabrication et de pose ainsi qu'à l'attention du grand public.

Vitrages

Les vitrages des menuiseries sont traités par le NF DTU 39.4 en pièce jointe. Les menuisiers vérifieront que les nouvelles pressions dynamiques de calcul ne justifieraient pas une adaptation de ce DTU pour la zone 5 (Martinique et Guadeloupe)

Situation		Pressio
vitrage vertical	$85 < \beta \leq 90^\circ$	2 500 P.
vitrage incliné	$5 < \beta \leq 30^\circ$	5 600 P.
	$30 < \beta \leq 85^\circ$	4 000 P.

Des nombreuses menuiseries importées ne satisferaient pas aux exigences de qualité de vitrage et seraient non-conformes aux recommandations de sécurité pour les occupants.

Étanchéité à l'air et à l'eau

L'environnement normatif sur ces questions d'étanchéité des menuiseries extérieures mérite un toilettage et une adaptation aux réalités du territoire et du mode de vie de ses habitants. Les conflits des DTU avec la RTM et la RTAA DOM sont légions, obligeant les maîtres d'œuvre et les Bureaux de contrôle à déroger à des normes qui sont censés devoir être appliquées.

Le constat est partagé par toutes les parties, il faut donc faire évoluer le cadre normatif.

Étanchéité à l'air

La NF DTU impose un classement A3 des menuiseries alors que la RTM se contente d'un classement A1. Harmonisons l'exigence à A1 pour la Martinique pour les bâtiments de catégorie I et II au moins.

Étanchéité à l'eau

Les classements E7 et E8 sont impossibles à atteindre pour des menuiseries à lames renforcées particulièrement résistantes aux exigences structurelles (V).

Un classement minimal E5 semble plus réaliste et cependant acceptable d'une manière générale pour les menuiseries posées à la Martinique.

Les menuisiers proposent d'élaborer un tableau de classement minimal AEV pour trois grands types de menuiseries et par catégorie de bâtiments tel que proposé par le groupe de travail 1.

Les 3 types de menuiseries seraient, les coulissants, les menuiseries à lames renforcées (type security) et les menuiseries à frappe.

Une remarque est faite sur le cas spécifique des hôpitaux classés en catégorie de bâtiment IV.

Pour ces bâtiments, le risque sanitaire lié aux maladies nosocomiales pourrait être en fait limité par une ventilation naturelle importante.

Les professionnels s'accordent pour dire que même si une adaptation normative est indispensable, la question de la **qualité de pose** reste prégnante (distances entre fixations, types de fixations, qualité des supports et encadrements...)

A ce titre, les industriels menuisiers signalent que lorsqu'ils incluent la prestation de pose dans leurs offres clients, l'ensemble fourniture+pose est soumis au paiement de la TVA au taux de 8,5%. Dans le cas où les menuisiers se contentent de fournir la menuiserie, un taux de TVA moyen voisin de 1% est appliqué (seuls quelques accessoires sont soumis à la TVA).

Ce régime fiscal n'encourage donc pas les particuliers à préférer une prestation de pose mieux encadrée et garantie. Une demande de révision de cette disposition sera remontée au niveau du COPIL de la CERC Martinique.

Il est envisagé que le sujet « menuiseries extérieures » soit proposé pour élaborer un **projet pilote global** comprenant :

- Une adaptation normative pour arriver à des **produits labellisés** conformes aux exigences para cycloniques
- Un volet communication fort vers les entreprises de poses, les maîtres d'ouvrages importants et les constructeurs de maisons individuelles ainsi que vers les particuliers
- Des actions pour renforcer les compétences des entreprises de pose
- Des actions de formation aux bonnes pratiques pour les ouvriers poseurs

Cette action pourrait être encadrée par une **charte de qualité pour des menuiseries durables** signée entre les menuisiers, les distributeurs de matériaux, les entreprises de pose, les maitres d'ouvrages et les architectes.

La création de cet environnement vertueux conduirait à une **réduction des pathologies courantes** mais surtout préserverait le bâti d'une importante **sinistralité exceptionnelle** en cas de passage d'un ouragan majeur sur la Martinique.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est clôturée à 17h30

Prochaine réunion : vendredi 20 septembre 2019 - 15h00 – AMPI – Centre d'affaires Gouyer - Californie